

ALLEMAGNE.—On a beaucoup parlé du projet de fondation d'une faculté de théologie catholique à Strasbourg. Mgr Fritzen, évêque de Strasbourg, vient d'adresser à ce propos la lettre suivante à son clergé :

Pendant ces derniers temps nous avons reçu de nombreuses pétitions émanant de notre clergé ; ces pétitions se prononçaient contre l'érection d'une faculté de théologie catholique et pour le maintien du grand séminaire dans sa forme actuelle.

Pour rassurer ces messieurs qui se sont adressés à nous dans ce sens, nous déclarons que dès le début des négociations en cours nous avons adressé au Saint-Siège, sur sa demande, un rapport conforme à la vérité sur les sentiments de notre clergé dans cette question.

—La *Germania* publie un appel du Comité central pour l'assemblée générale des catholiques allemands, invitant ceux-ci à prendre part au pèlerinage de Rome qui doit avoir lieu dans la troisième semaine après Pâques, c'est-à-dire du 29 avril au 6 mai.

AUTRICHE.—Voulez-vous savoir de quelle influence les Juifs disposent en Autriche ? Lisez cet extrait d'un numéro de la *Libre Parole* qui date de quelque temps déjà :

A la dernière séance du Parlement d'Autriche, le député Schneider, ayant pris la parole à propos du crime de Polna, passa en revue les crimes rituels de ces derniers temps et, à propos de celui de Tisza-Eszlar, cita le trait suivant :

“ Aujourd'hui que cet homme est mort, rien ne m'empêche de vous dire comment il expliquait l'acquittement. Donc, le comte Andrassy—c'est de lui que je veux parler—fut questionné à ce sujet par quelqu'un qui lui demanda : “ Croyez-vous qu'il y a eu crime rituel ?—Mais, répondit-il, pas le moindre doute ; c'est prouvé. Il n'y a absolument pas à discuter là-dessus ?—Alors, pourquoi avez-vous acquitté ?—Ah ! dit Andrassy, voilà ! *Parce que le lendemain de la condamnation, le peuple aurait probablement assommé vingt mille Juifs, et alors qui voulez-vous qui nous donne de l'argent si nous n'avons plus nos Juifs ?* ”

Voilà, continue M. Schneider, une réponse qui vous caractérise un ministre hongrois ; voilà l'explication de l'acquittement de Tisza-Eszlar ! (Cris à gauche : “ A qui Andrassy a-t-il dit ça ? ”)

Le prince Louis de Lietchtenstein se lève : “ *C'est à moi-même qu'il l'a dit !* ” (Vive sensation.—Mouvement prolongé.)

12 février 1900.